

M. Delaciterne.—Le moment me semble venu d'apprendre au tribunal qu'entre la date de l'assignation et cette audience une charge supplémentaire s'est produite contre le prévenu. Charge, messieurs, c'est celle de son adversaire, Ciboral e, dans un esprit de vengeance, multiplié aux étalages des nombreuses boucheries dont il est le Raphaël.



M. Pinbleu, *argument*. — Je prie mon éminent confrère de ne pas se servir de termes injurieux.

M. Delaciterne, *de même*. — Mon honorable confrère, voudra bien, je l'espère, se dispenser de me donner des leçons dont je n'ai aucun besoin. Je dis que son client a abusé d'une déplorable facilité d'attraper la ressemblance, pour découper notre silhouette sur les cuïottes de bœuf, les poitrines de veau, les gigots de mouton.

Ce prévenu.— Pas les gigots ! Je proteste !

M. Pinbleu.—Les moutons, jamais !... Nous demandons acte au tribunal des inexactitudes effrontées apportées à cette barre !

M. Delaciterne. — On a l'outrecuidance de venir nous vilipender, messieurs, après nous avoir si odieusement caricaturé que les ménagères du quartier ne passent plus devant un assortiment de bétail sans s'écrier : Tiens ! Monsieur Mizot !

*Explosion d'hilarité.*

M. Pinbleu.—Invoquez tout de suite l'article 286 du Code pénal ordonnant que les exemplaires soient confisqués !

Cette apostrophe virulente porte au plus haut degré la joyeuse humeur de l'assistance. Toute contrainte s'évanouit. Des spectateurs mugissent, d'autres beuglent, quelques-uns bêlent. L'huissier s'élançe, la mine furieuse et bouleversée.



M. le président.—Je n'hésiterais pas à faire évacuer la salle, si ces cris d'animaux se renouvelaient. J'invite M. Delaciterne à circonscrire sa plaidorie dans les limites de la citation.



M. Delaciterne.—La publication de dessin non autorisé est flagrante. Je demande l'application de la loi.

M. Pinbleu.—Pourquoi pas une condamnation pour dégradation d'un monument public ?

M. Delaciterne.—Ainsi, vous niez le domptage ? Vous nous avez blessé...

M. Pinbleu.—Dans votre amour-propre ?

M. Delaciterne.—Vous avez fait de nous un objet de risée ; nos affaires de cœur en souffriront sûrement...

M. le président.—Action civile, alors, article 1382.

Le prévenu.—Des affaires de cœur avec une "trompette" comme la sienne !

M. le président.—Vous êtes incorrigible ! Taisez-vous !

Le plaignant.—Messieurs les juges, si l'arsenal de nos lois est dépourvu d'une arme pour le châtimement du coupable, j'implore l'intervention du pouvoir législatif.

Les lamentations de M. Mizot se perdent au milieu des préoccupations du tribunal. Le président et les assesseurs se consultent. En face d'une lacune du Code, leur perplexité paraît extrême. M. Mizot est altéré, Ciboral, à sa place, se démène avec énergie. Tout à coup, il fend l'air de ses bras, se dresse sur ses pieds, fait un pas en avant.

Le prévenu.—Le nez grêlé, mes magistrats, n'oubliez pas le nez grêlé !

M. le président.—Que voulez-vous dire ?

Le prévenu.—Autant de trous d'écumoire, autant de piqûres de l'aiguille à tatouer : c'était la guérison.

M. le président, *récur*. — Et alors ?

Le prévenu.—Alors est ce que je devais balancer à guérir mon semblable ? J'ai fourni le remède.

M. le président, *se frappant le front*. — Sans droit.

Le prévenu, *étonné*. — Comment, mon magistrat ?

M. le président.—Vous n'êtes pas pharmacien.



Le prévenu ouvre la bouche pour retorque l'argument. Son défenseur lui allonge un coup de poing dans l'échine. Trop tard. Le tribunal a repris sa délibération. En moins de temps qu'il ne lui en faut pour se rasseoir, Ciboral (philoxène-Aristide) s'entend condamner à trois jours d'emprisonnement et trente-deux francs d'amende pour exercice illégal de la pharmacie.

—Nous étions sauvés ; voilà qui vous apprendra à tenir votre langue, lui glisse dans l'oreille M. Pinbleu, à la sortie.

Point de rancune, d'ailleurs, entre les avocats.

M. Pinbleu et M. Delaciterne valent vers l'autre, se serrant la main avec une effusion chaleureuse et s'adressent, sur leur éloquence, de mutuelles congratulations.

—On voit bien qu'ils n'ont pas été tatoués, eux, murmure piteusement M. Mizot.

Le bonhomme n'est content qu'à demi. Son mouchoir collé à la joue, il fend la foule babillarde. Comprenant les égards dus à une grande infortune, les groupes s'écartent respectueusement pour lui frayer un chemin.

M. Orioux doit recevoir par le *Circassien* un grand nombre de nourrices de St Malo, sa ville natale.

M. Orioux se propose de s'occuper en même temps, comme par le passé, à protéger ses compatriotes à leur arrivée au pays, en leur faisant obtenir les meilleures positions dans le commerce ou le journalisme.

\* \* \*

M. F. X. Beaudry vient d'être blessé gravement par une brique qui est tombée d'une de ses cheminées.

Il doit prendre une action en dommages contre... lui-même.

On croit que les choses vont s'arranger à l'amiable.

JULES VALLON.

## GRAPPILLAGES.

— Géométrie descriptive : L'Examineur. — Si vous faites tourner un trapèze autour d'un de ses côtés, qu'est-ce que cela engendre ?  
L'Elève.—Ca engendre la mélancolie ?

— Définition d'un chasseur. — La façon dont on se marie aujourd'hui ressemble beaucoup au tir au juge.

— Boulevardiana : —Vois donc la belle baune !... et ses cheveux !... Quelles superbes nattes !... plus noires que le noir charbon !... —Admirable, en effet !... Du vrai bicarbonate !...

— Tournée d'inspection. — Le général s'adresse à un capitaine dont la figure enluminée ne dénote pas précisément la tempérance : —Dites-moi, capitaine, vos fourrages sont-ils de bonne qualité ? —Oui, général. —Et l'eau ? —Dame ! les chevaux ne s'en plaignent pas !

— Dans un cercle... vicieux. — On houspille un monsieur surpris en flagrant délit de portées préparées. Le monsieur se révolte : —Moi, dont l'arbre généalogique a des racines... —Grecques ?

— Au cercle : —Tu sais que X... vient d'avoir une passe de quinze ? —Parbleu, un veinard comme lui ! Il se jetterait d'un cinquième, qu'il tomberait sur sa belle mère !

— Le Carnaval et L'Alphonse. Deux magnifique casques nouveaux offerts au public pour cet hiver, par la maison Dérome & Lefrançois, 614, Rue Ste-Catherine, Montréal. Cette maison offre au public ce qu'il y a de plus noble en fourrures de toutes sortes fabriquées dans les styles les nouveaux. Aussi on repare les fourrures à court délai et à très bas prix.